



Libersi Egaliti Fraternisi

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce document est émis par le ministère en charge de l'éc Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinate pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitem	eur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous
Cadre réservé à l'autorité ch	argée de l'examen au cas par cas
Date de réception : 1 7 0 4 2 0 2 3	
Dossier complet le : 0 4 / 0 5 / 2 0 2 3	
N* d'enregistrement : 2023-6912	
Intitulé du projet	
mutole do projet	
plantation d'une peupleraie sur la commune du Lion d'A	ngers
plantation d'une peupleraie sur la commune du Lion d'A	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)
Identification du (ou des) maître(s) o	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Identification du (ou des) maître(s) de Personne physique Nom PONCELIN de RAUCOURT	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)
Identification du (ou des) maître(s) o Personne physique Nom	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)
Identification du (ou des) maître(s) des Personne physique Nom PONCELIN de RAUCOURT Personne morale	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s) Gaētan
Identification du (ou des) maître(s) de Personne physique Nom PONCELIN de RAUCOURT Personne morale Dénomination	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s) Gaëtan Raison sociale

•	du projet	
	N° de catégorie et sous-catég	Caractéristiques du projet au regard des seults et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
4	7.C	Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 ha
Į,	e projet fait-il l'objet I de l'article R.122-2-1	d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	e projet fait-il l'objet article R.122-2-1 ?	d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du
,		ánárales du projet
	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	énérales du projet ésent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
1	Plantation d'environ 130 tige	ompris les éventuels travaux de démolition es de peupliers sur une prairie non exploitée de 0,66 ha entourée d'arbres (espace conserver au nord, hales à l'Est et au sud).
	Plantation d'environ 130 tige boisé classé à protèger ou d	es de peupliers sur une prairie non exploitée de 0,66 ha entourée d'arbres (espace
2	Plantation d'environ 130 tige boisé classé à protèger ou d Objectifs du projet Je souhaite prolonger l'esp	ece boisé classé à protéger ou conserver dont je suis propriétaire (parcelle 1828), selle 338. Cette parcelle n'étant pas exploitée, elle est actuellement envahie par les

1002102	
4.3.1 Dans sa phase	
mai - juillet 2023 : débrou faciliter les travaux sylvic	usaillage et nettoyage de la parcelle au moyen au moyen d'un broyeur lèger afin de coles.
entre décembre 2023 et	mars 2024 : plantation sur une à deux journées.
A noter que les haies de n'est prévu, ni aucun usa	feuillus existantes (principalement chênes) seront conservées. De plus, aucun drainage age de produits phytosanitaires.
4.3.2 Dans sa phas	e d'exploitation et de démantèlement
chaque année : entretie	n de la végétation et nettoyage des berges si nécessaire entre mars et mai au moyen d'un
broyeur léger	
entre la 2e et la 7e ann	ée : 2 tailles de formation (période de novembre à mars)
entre la 2e et la 7e ann	ée : 2 à 3 élagages (période d'août à octobre)
Compte tenu du taux d	hygrométrie, aucun arrosage n'est prévu.
	stimée dans une fourchette de 15 à 20 ans, une nouvelle plantation sera réalisée.
A lissue de la recors e	samos cans che issacrata de la circa cana cana cana cana cana cana cana c
4.4 À quelle(s) procéd	ure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis
(I) La décision de l'autorité	chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
déclaration de projet	
decial about de projet	
	The state of the s

4.3 Décrivez sommairement le projet

	Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
0.66.21		ha
Localisation	du projet	
Adresse et con	nmune d'implantation	
Numéro :	Voie :	
Lieu-dit : la Roc	the aux Fées	
Localité : Le Lio	on d'Angers	
Code postal : _	4 9 2 2 0 BP: Cedex:	_
Coordonées gé	éographiques ^{rq}	
Long. : 0 0 Pour les catég a), b) de l'anne	ographiques ^(*) • 4 3 • 0 1 • 0 Lat.: 4 7 • 3 8 • pories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b), 6° exe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Long.: Lat.:	12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38 nt
Long, : 0 0 Pour les catég a), b) de l'anne Point de dépar	• 4 3 • 0 1 • 0 Lat.: 4 7 • 3 8 • pories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b), exe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Long.: Lat.: Lat.: Lat.	12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38 nt
Long. : 0 0 Pour les catég a), b) de l'anne Point de dépar Point de d'arriv Communes tra	• 4 3 • 0 1 • 0 Lat.: 4 7 • 3 8 • pories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b), exe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Long.: Lat.: Lat.: Lat.	12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38 nt
Long. : 0 0 Pour les catég a), b) de l'anne Point de dépar Point de d'arriv Communes tra Précisez le do - PLU du Lion c - PPRI Rivières	ories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b), exe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Long.: vée : Long.: vée : Long.: cument d'urbanisme en vigueur et les zonages d'Angers, zone NP	12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38 nt
Long.: 0 0 Pour les catég a), b) de l'anne Point de dépar Point de d'arric Communes tra Précisez le do PLU du Lion c PPRI Rivières	ories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b), exe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Long.: vée : Long.: vée : Long.: cument d'urbanisme en vigueur et les zonages d'Angers, zone NP s Oudon et Mayenne, zonages R 1, R2 et R3	12*,13*, 22*, 32*, 33*, 34*, 35*, 36*, 37*, 38 nt
Pour les catéga), b) de l'anne Point de dépar Point de d'arric Communes tra Précisez le do PLU du Lion c PPRI Rivières	ories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b), exe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Long. : Lat. :	12*,13*, 22*, 32*, 33*, 34*, 35*, 36*, 37*, 38 nt
Pour les catéga), b) de l'anne Point de dépar Point de d'arric Communes tra Précisez le do PLU du Lion c PPRI Rivières 3 Joignez à vo S'agit-il d'ur Qui	ories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b), exe à l'article R, 122-2 du code de l'environnement : Long.: vée : Long.: Lat.: véé : Long.: lat.: véé : Long.: lat.: lat.: lat.: véé : Long.: lat.: lat	ation ou d'un ouvrage existant?
Pour les catéga), b) de l'anne Point de dépar Point de d'arric Communes tra Précisez le do PLU du Lion c PPRI Rivières 3 Joignez à vo S'agit-il d'ur Qui 4.7.1 Si oui, c environnem	ories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b), exe à l'article R, 122-2 du code de l'environnement : Long.: vée : Long.: Lat.: véé : Long.: lat.: véé : Long.: lat.: lat.: lat.: véé : Long.: lat.: lat	ation ou d'un ouvrage existant?

4/13

1.7.2 Si oui, décrivez som ndiquez à quelle date il taractéristiques du proje	a été	autor	les différentes composantes de votre projet et isé ? En cas de modification du projet, préciser le après ».
A COLUMN TO THE OWNER OF THE OWNER OWNER OF THE OWNER OW			de la zone d'implantation envisagée remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des
es instructeurs, et vous référer e direction régionale. e Internet du ministère de l'envi des sites internet où trouver le	ronner	ment å i	outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site d is propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par d vironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il : Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
En zone de montagne ?	a	0	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	0	•	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	•	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halleutique ou un parc naturel régional?	0	•	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	0	()	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	0	•	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	•	٥	La parcelle 338 se situe en zone R1, R2 et R3
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan		0	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES INONDATION RIVIERES OUDON ET MAYENNE
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oul, est-il prescrit ou approuvé ?	•	0	APPROUVE
Dans un site ou sur des sols pollués ?	0	٠	
Dans une zone de répartition des eaux ?	-	9	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	С	1 2	
Dans un site inscrit ?	c) E	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	0	•	
D'un site classé ?	0	•	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau sulvant :

Incidences potentielles		Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'Impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	0	•	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	0	•	
Ress	Est-il excédentaire en matériaux ?	0	0	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	0	•	
	Si oui, utilise-t-Il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	0	2	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Kessources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	•	0	Compte tenu du taux d'hygrométrie relevé, il ne sera pas nécessaire d'arroser la plantation
	Est-il susceptible d'entraîner des penturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	0	•	
Milleu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	0	Q	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	a	•	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0	0	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	0	•	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		e	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0		

incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle Importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
一年 一	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	0	•	
	Est-il source de bruit ?	Ω	2	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	O	•	
	Engendre-t-il des odeurs ?	Ω	•	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	a	•	
	Engendre-t-il des vibrations ?	0	•	
	Est-Il concerné par des vibrations ?	0	9	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	2	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	2	
18	Engendre-t-il des rejets dans l'eir ?	0	2	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	. 0	2	
	Si oui, dans quel milieu ?	0	0	

6.3 Les incidences du pro nature transfrontière ?	jet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de
□ Oui ☑ Non	
Si oui, décrivez lesquelles	·:
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
1	
6.4 Description des princ	ipaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des
incidences sur l'environn	ement requises au titre d'autres législations applicables
6.5 Description, le cas éc	chéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être
	ovre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur
	nté humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
	le s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de
préciser et de détailler c	es mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
	s confections d'ados ni de réalisation de fossés de drainage, ni de création de remblais
 l'espacement des arbres : 	
	eront distantes de 8 m des haies existantes en bord de rivière, ainsi que des arbres ce boisé classé à protéger ou conserver de la parcelle 1828.
 2 à 3 élagages seront réa 	ilisés entre la 2e et la 7e année jusqu'à 6 m du sol (donc bien au delà des 1 m au-dessus
des plus hautes eaux dem	andés par le PPRI) élagage sera réalisé dès l'achèvement de la coupe
 le retrait et l'élimination de 	es protections gibier sera réalisée à la 6e année après la plantation
- un sous-étage sera maint	tenu pendant toute l'exploitation (végétation arbustive, recrus ligneux), ainsi qu'une
	aphorbiales) qui facilitera l'accueil d'une biodiversité de fond de vallées. es arbres sénescents ou morts sur pied (chandelles suite à des bris
de cimes), creux et/ou fissi	urés dès qu'ils ne présentent pas de risque de chute avéré seront laissés sur place. Les
bois morts améliorent le po	otentiel d'accueil de nombreuses espèces animales et végétales en favorisant la ent aucun risque d'apparition ou de propagation de parasites du peuplier, bien au
contraire, ils le protégent.	ant accent risque a apparitori ou de propagation de parasites de peoples, cien ac
 la ripisylve et les haies er 	n périphérie de la peupleraie qui constituent une réserve d'habitats abritant une faune
activement à la résilience d	octes) qui participent à la richesse en biodiversité seront entretenues. Celle-ci contribue de la peupleraie face aux aléas perturbateurs (attaque de ravageurs, sècheresse, etc.),
cet entretien est donc indis	
	Alexander of the first and the second of the

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense que ce projet devrait être dispensé d'une étude environnementale car il n'aura aucun impact sur l'environnement ni sur l'activité agricole. La mairie du Lion d'Angers a précisé que "La plantation de peuplier y est possible à condition de ne pas modifier leur [les zones humides] fonctionnement hydrique par des travaux du sol qui favorisent l'écoulement de l'eau (confections d'ados, réalisation de fossés de drainage)". Le projet respectera les dispositions applicables à la zone R3 du PPRI sur l'ensemble de la parcelle, et notamment :

- pas de confections d'ados ni de réalisation de fossés de drainage, ni de création de remblais
- espacement des arbres de 7 m minimum
- élagage annuel jusqu'à 1 m au-dessus des plus hautes eaux
- broyage des résidus d'élagage dès l'achèvement de la coupe

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	190
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	0
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	0
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	•
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	•
5	Un plan du projet du, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	•
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	٠
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	0

	Objet	
1	PRI Rivières Oudon et Mayenne	
2	Annexe PPRI (plans)	
-		
3		
4		
5		
le cer	agement et signature tifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats cidences sur l'environnement requises au titre d'autres législa	
le cer des in		ations applicables 🗹
le cer des in de cer	tifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats cidences sur l'environnement requises au titre d'autres législa tifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	ations applicables 🗹
Je cer Jes in Je cer	tifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats cidences sur l'environnement requises au titre d'autres législa tifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus l' Poncelin de Raucourt	ations applicables 🗹
Je cer Jes in Je cer Nom	tifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats cidences sur l'environnement requises au titre d'autres législa tifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Poncelin de Raucourt	ations applicables 🗹
Je cer Je sin Je cer Nom . Préno Qualit	tifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats cidences sur l'environnement requises au titre d'autres législa tifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus l'Poncelin de Raucourt mar Gaëtan é du signataire Propriétaire	ations applicables 🗹
Je cer des in Je cer Nom Préno Qualit	tifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats cidences sur l'environnement requises au titre d'autres législa tifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Poncelin de Raucourt	ations applicables 🗹